

# LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

[mairie.civens@wanadoo.fr](mailto:mairie.civens@wanadoo.fr)

[www.mairie-civens.fr](http://www.mairie-civens.fr)



## MAI 2019

### SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

#### **Ordre du jour.**

-Devis maîtrise d'œuvre travaux RD59 – Subvention amendes de police – Bail fermier – Assurance contrat groupe personnel – Taux taxes ménages – Compétences eau et assainissement et transfert zone artisanale à CCFE - Questions diverses.

#### **Sécurisation route de Rozier en Donzy.**

La traversée du bourg en direction de Rozier en Donzy pose depuis longtemps un problème de sécurité.

En 2017, nous avons fait le constat que la vitesse de certains automobilistes et motards n'était pas respectée. Nous avons fait réaliser un plateau traversant pour limiter cette vitesse. Malheureusement, deux ans après, la vitesse est toujours présente, cela met en danger les piétons à proximité de l'école et de la salle des associations. Le conseil a décidé qu'il fallait impérativement faire « quelque chose » avant tout accident qui pourrait être grave. Le projet a été réfléchi avec les techniciens du département et de la commune. Parmi les solutions envisagées, la mise en place de feux pédagogiques s'est avérée économiquement et techniquement réalisable. Un plateau traversant avec limitation de vitesse à 30km/h sera créé au niveau du croisement avec la Rue du Pommier, celui en face de la salle des associations sera modifié avec une circulation piétonne vers l'école et la mairie sécurisée. Les travaux ont commencé et devraient se terminer mi juillet.

Une procédure de marché public a été lancée. Les entreprises suivantes ont été retenues. -Lot terrassement assainissement voirie : Eurovia 76 234.54€ -Lot fourniture et pose de feux tricolores : Citeos 10 990€ -Lot réfection partielle eaux usées : Eurovia 33 217€. Soit un total du marché 120 441.54€.

Une aide financière a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ainsi qu'auprès des services du Département de la Loire dans le cadre des amendes de police et de l'Appel à Partenariat.

#### **Taux d'imposition des Taxes Ménages.**

Le conseil a décidé de poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Les taux votés sont les suivants : Taxe Habitation 2.92%, Foncier Bâti 5.99%, Foncier Non Bâti 13.85%.

Nous vous rappelons que la dernière augmentation des taxes ménages a été votée en 2008. Cela fait donc 11 ans que les taux n'ont pas changé.

La gestion rigoureuse des deux dernières équipes municipales a permis d'investir sans faire appel à une augmentation des impôts.

**Civens a les plus bas taux des 42 communes de Forez-Est.**

Exemples. TH Civens 2.92% le second est à 4.45% le plus élevé est à 11.11%. FB Civens 5.99% le second est à 6.12%, le plus élevé à 20.05% ; FNB Civens est à 13.85%, le second est à 17.04%, le plus élevé à 65.61%.

#### **Compétence eau et assainissement.**

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences eau et assainissement. Un aménagement a été prévu dans la loi du 3 août 2018 repoussant cette date au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Communauté de Communes de Forez-Est souhaite se donner le temps de préparer cette remontée de compétence et propose aux communes de s'opposer à ce transfert. Le conseil suit cette recommandation et s'oppose au transfert automatique à la CCFE de la compétence eau et assainissement collectif des eaux usées.

#### **Transfert zone artisanale « Les Places».**

Les zones d'activités communales doivent être transférées aux intercommunalités. La Clect (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a validé le montant des charges transférées pour la zone des Places. Le montant évalué en investissement est de 1 659€/an, et 51€ pour le fonctionnement. Le total qui sera déduit de nos AC (Attributions de Compensation) sera de 1 710€/an.

#### **Pneumatiques usagés.**

Les déchets de pneumatiques, bien que classés comme des déchets non dangereux, représentent un danger pour l'environnement et la santé publique en cas d'incendies (émissions de gaz toxiques) ou de dépôts. Il est interdit de mettre des pneumatiques en décharge, de les abandonner dans le milieu naturel ou de les brûler. On estime qu'il y a presque 3 000 tonnes de pneus usagers sur le territoire de Forez-Est. Le traitement de ces pneus est évalué à 300€ la tonne. Les élus du territoire et la Chambre d'Agriculture prévoient la mise en place d'une collecte.

#### **Ecole. DDEN**

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale ont effectué leur visite annuelle de l'école le lundi 28 janvier. Ils ont fait le constat d'une école en bon état, de l'implication et la réactivité de la mairie. La commission a apprécié le changement de toutes les fenêtres et portes extérieures de l'école, l'installation de stores occultants dans la classe de CM, l'installation également de dispositifs d'éloignement des chenilles processionnaires.

L'école a été une priorité pour l'équipe municipale depuis 2014. Construction du bâtiment qui comprend la cantine et une classe, le changement total des menuiseries, le portillon, c'est presque 600 000€ TTC qui ont été investis pour le confort de tous, élèves, personnel et enseignants.

L'effectif est stable depuis plusieurs rentrées. Ce sera encore le cas en septembre puisque nous avons déjà environ 110 inscrits. Nous avons actuellement 114 élèves.

Nous allons programmer quelques aménagements qui ont été préconisés par la DDEN pour 2020.

#### **Nom de notre salle des Associations.**

Nous sollicitons les civensois pour trouver un nom à notre nouvelle salle. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous contacter. L'inauguration doit avoir lieu le vendredi 7 juin à 10h30.

### SEANCE DU 28 MARS 2019

#### **Ordre du jour.**

Approbation comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat – Approbation budgets 2019 – Attribution marché aménagement RD59 -Bail professionnel à Mmes Barjon et Gagnaire – Tirage au sort des jurés d'assises - Questions diverses.

**Situation financière et fiscale 2018.** Quelques chiffres.

**Recettes de fonctionnement** : le montant pour Civens est de 401€ par habitant, pour comparaison avec des communes de 500 à 2000 habitants la moyenne pour le département est de 371€, 463€ pour la région 434€ pour le National.

**Dépenses de fonctionnement** : le montant pour Civens est de 139€ par habitant, 153€ pour le département 207€ pour la région 198€ pour le national.

**Dépenses directes d'équipement** : le montant pour Civens est de 444€ par habitant, 282€ pour le département, 333€ pour la région, 286€ pour le national.

Le montant plus élevé que la moyenne de la strate résulte de l'investissement de la salle des associations.

#### **Comparaison des taux ménages 2018**

TH : Civens 2.92% -strate département 9.12%

FB : Civens 5.99% -strate département 14.11%

FNB : Civens 13.85% -strate département 37.21%

#### **Bail professionnel des infirmières.**

Le bail précaire, place du Belvédère s'est terminé le 31 mars. Le cabinet infirmier a intégré un nouveau logement, situé sous le restaurant le 1<sup>er</sup> avril, au 160 route de Pouilly. Un bail locatif de 6 ans a été signé. Nous souhaitons bonne continuation à Mmes Barjon et Gagnaire.

#### **La Ludothèque itinérante de Forez-Est**

La ludothèque, qui est gérée par la comcom, est désormais localisée à Feurs, dans les locaux de la piscine. La Ludothèque itinérante, animée par l'équipe de la Ludothèque communautaire, se déplace de communes en communes afin de proposer des temps de jeu et du prêt. Pour les plus petits (accompagnés) - jeux d'exercices, sensori-moteur, d'assemblage (bouliers, tapis, petits jeux à emboîter...), symboliques (marchande, bricolage, poupées, cuisine...) Pour les plus grands, ados et adultes – jeux de règles (cartes, stratégie, logique). Les jeux proposés suivent l'évolution de l'enfant et sont ainsi adaptés aux enfants dès leurs 1ers mois jusqu'à l'âge adulte. Enfin, les jeux de règles plus communément appelés jeux de société. Ils regroupent les jeux ayant une règle précise à respecter et acceptée de tous. La ludothèque vous propose du prêt de jeux dans les 4 catégories énumérées ci-dessus ; ainsi que de la location de jeux surdimensionnés et de malles thématiques. Le samedi 15 juin dans les locaux de l'aérodrome de Chambéon, aura lieu une journée découverte pour tous. Durant le mois de juillet, la ludothèque se fera connaître en se déplaçant. Elle devrait être présente le vendredi après midi de la fête patronale dans notre salle des associations.

#### **Conseil Municipal des Jeunes : Une équipe dynamique**

Parmi les réalisations : le concours des maisons illuminées en décembre, la création d'une boîte à livres, une participation active aux commémorations et les rencontres Inter-CMJ, avec les C.M.J. de Rozier-en-Donzy, Pouilly-lès-Feurs, Feurs et Poncins. La chasse aux œufs a réuni une soixantaine de jeunes civensois le lundi de Pâques. Les jeunes devaient trouver trois œufs de couleurs différentes, les plus grands avaient à trouver cinq œufs comportant des numéros différents. Le 17 avril, les jeunes élus se sont associés à l'équipe des baladins pour procéder au traditionnel nettoyage de printemps. Les jeunes ont arpenté les rues et les bords de la départementale pour ramasser sacs en plastique, bouteilles en verre, canettes, pots de yaourt et paquets de cigarettes vides, ainsi que deux pare-chocs avec plaque d'immatriculation encore présente !

#### **THD42.**

180 communes sont désormais fibrées par le SIEL-TE dans la Loire. Près de 70% du réseau passe en aérien sur des poteaux. La question de l'élagage à proximité des lignes est donc un enjeu essentiel pour la qualité du service. Contrairement à un réseau électrique en fils nus, la fibre n'est pas perturbée par le contact avec la végétation. Elle ne présente pas non plus de danger si elle tombe au sol.

Toutefois, les branches peuvent s'abattre sur les lignes, les décrocher ou les rompre, lors d'épisodes venteux ou neigeux. Il est donc nécessaire d'élaguer régulièrement lorsque la fibre passe sur des poteaux téléphoniques. L'élagage sous l'emprise du réseau incombe à Orange, car le SIEL-TE loue l'infrastructure et son accessibilité. Pour les réseaux spécialement créés pour la fibre, c'est à THD42 que le SIEL-TE a confié la responsabilité des infrastructures. Il est à noter que les riverains et propriétaires forestiers sont assujettis à une servitude d'élagage lorsque les branches proviennent d'arbres situés sur leur propriété et empiètent sur le domaine public. La loi du 26 juillet 1996, précise que les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains.

#### **Chiens et chats errants.**

La commune a confié au Domaine des Muriers situé à Saint Etienne le Molard le soin d'accueillir et de garder les chiens et chats trouvés, errants ou en état de divagation sur son territoire. La restitution à leur propriétaire est subordonnée au règlement. Ce dernier inclus les frais à la charge du propriétaire, frais de dossier (15€), frais de garde (15€ par jour), frais kilométriques (0.6€ le km). La capture de l'animal est facturée à 20€ l'heure.

#### **CCAS.**

A l'occasion de la semaine bleue qui aura lieu cette année au niveau national du 7 au 13 octobre, l'équipe du CCAS souhaite mettre en place pour la première fois et en partenariat avec la municipalité, des animations gratuites et sur inscriptions (places limitées et réservées aux retraités et personnes âgées résidant sur la commune) qui se dérouleront courant octobre. Animations à l'étude : -Location d'un bus pour se rendre au spectacle musical offert par le département (16 ou 17 octobre) -Instant bien-être -Atelier gymnastique douce pour les séniors -Atelier cuisine sur un thème spécifique.

#### **Ordures ménagères.**

Depuis plusieurs semaines, notre prestataire de collecte nous alerte sur la présence de certains points noirs sur notre commune pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective. Il s'agit de problèmes de sécurité. Pour assurer le ramassage devant chaque habitation, le camion doit effectuer quelquefois de longues marches arrière. Les marches arrière sont interdites selon les recommandations R437 de la CNAMTS. De ce fait, il nous faut trouver des solutions alternatives de collecte qui conviennent à tous et conformes à la réglementation. Quelques pistes émergent après réflexion avec le prestataire. (Éventuellement création de points de regroupement. Des RDV seront proposés avec les parties concernées : prestataire (avec camion) Communauté de communes, riverains et élus de la commune.

#### **Sécurité Charbonnel.**

Il existe un risque pour les piétons et cyclistes empruntant le bord de la route départementale aux environs du passage à niveau. Nous avons sollicité nos conseillers départementaux. Nous allons, ensemble, étudier la meilleure solution pour sécuriser les déplacements sur ce secteur. A suivre.

#### **Elections Européennes.**

Les cartes électorales seront distribuées avant le 22 mai. Si les personnes inscrites sur la liste de Civens ne l'ont pas reçue à cette date, il faut prendre contact avec le secrétariat de la mairie. Horaires d'ouverture du bureau de vote le 26 mai : 8h à 18h et se présenter avec une pièce d'identité.

#### **Manifestations à venir**

--  
Dimanche 26 mai : élections européennes – Samedi 1<sup>er</sup> juin : Départ Tour du Roannais - vendredi 7 juin : inauguration de la salle des associations -vendredi 14 juin : spectacle fin d'année MJC – Vendredi 28 juin : fête de l'école –samedi 20, dimanche 21 juillet : fête patronale Comité des fêtes.